

**EAU** | Des pluies abondantes depuis plusieurs semaines, la retenue de Serre-Ponçon en voie d'atteindre sa cote optimale fin juin. Néanmoins les pouvoirs publics haut-alpins appellent à la sobriété.

## Notre **rapport à l'eau** doit être différent

Le comité départemental de gestion de l'eau piloté par le préfet des Hautes-Alpes a procédé le 8 juin à un point de situation, lequel est apparu favorable compte tenu des conditions météorologiques et, notamment, hydriques.

Certes, la sévère sécheresse de l'année 2022 est présente dans les mémoires, mais force est de constater que la période présente est exactement à l'inverse de celle connue en mai de l'an dernier – beau temps et température élevée – et de la première quinzaine de juin. Le représentant de l'État, Dominique Dufour, a évoqué « *plutôt de bonnes nouvelles* », en relation avec une nature arrosée en conséquence, tout en affirmant « *s'inscrire dans la durée* ». Qui peut prédire le temps des prochains mois estivaux pour s'exonérer dès à présent d'une possible économie de la ressource en eau ?

À ce propos, Nicolas Roux, responsable de Météo France à Briançon, intervenait pour fixer la tendance saisonnière à trois mois : « *nous avons la probabilité d'un été chaud au-dessus de la normale sur l'Europe* ». Il évoquait aussi un pronostic beaucoup plus lointain, mais puisque le préfet disait s'inscrire dans la durée, cela est pertinent. « *À l'horizon 2050, une forte augmentation du nombre de jours de sol sec se produira ; entre plus 10 et plus 25 jours* », disait-il. Sur le graphique projeté, l'est des Alpes du Sud apparaît dans la tendance haute. La dissemblance entre le printemps et le début de l'été des années 2022 et 2023 est extrêmement marquée. La première est considérée comme « *anormale, historique ! Avec un défi-*



De gauche à droite : Nicolas Roux (Météo France), Thierry Chapel (DDT 05), Dominique Dufour (préfecture), Franck Belotti (EDF), Yannick Pognart (OFB).

cit des précipitations important, une retenue de Serre-Ponçon demeurée loin de sa cote de référence » au point de se situer à quinze mètres au-dessous le 15 août. « *Nous avons connu une situation de crise* », rappelait le préfet. À ce jour, c'est très différent. « *Nous enregistrons un excédent de précipitations et le stock de neige est important en altitude ; les sols sont humides* » ; poursuivait-il. La pénurie d'eau est donc éloignée, les risques d'incendie très nettement diminués. De son côté, Yannick Pognart, inspecteur de l'Environnement au sein de l'OFB, évoquait « *une situation normale à ce jour* » ; dépourvue de territoires en manque d'eau. Contrairement à

l'année passée : « *de mai à septembre, nous avons enregistré les indices les plus bas jamais observés sur l'ensemble des trente cours d'eau que nous suivons dans le département. Dans le lit du Buëch, la température avait atteint 30°C et 20°C dans certains lacs d'altitude, au-dessus de 2 000 m* ».

### 85 % de chance pour la cote 775 au 15 août

S'il est un lieu qui focalise les regards, c'est bien le lac de Serre-Ponçon, souvent abordé comme « *une mer intérieure* ». Franck Belotti, directeur adjoint d'EDF Hydro Méditerranée, avait le visage des jours heureux. Que des bonnes annonces à délivrer : « *la situation est extrêmement favorable puisque la cote est à 776,25 (le 8 juin). Notre objectif maintenant est de la stabiliser (tout en favorisant sa lente progression, ndlr) ; ainsi, nous avons d'ores et déjà 85 % de chance pour la cote 775 au 15 août* ».

Il s'agit là du niveau offrant la pratique de toutes les activités nautiques sur les berges de la retenue. « *La différence entre 100 % et 85 %, c'est la météo !* », s'exclamait-il. Les cieux largement ennuagés des jours qui suivent auront donc participé à la quiétude des Alpains du sud et des Provençaux.

Un élément participe particulièrement à la confiance en une saison touristique et agricole réussie, le manteau neigeux encore présent en altitude. « *Nous attendons l'équivalent de 230 millions de mètres cubes d'eau et nous pouvons porter ce chiffre à 428 millions en y ajoutant les pluies espérées en ce mois de juin* », ajoutait Franck Belotti. Serre-Ponçon a, dans sa triple mission originelle – maîtrise des crues, production d'énergie, irrigation de la basse Durance – l'obligation d'allouer 200 millions de mètres cubes à l'agriculture situé à l'aval du barrage. Ils sont aujourd'hui présents sous forme de neige, attendant de



La cote du lac de Serre-Ponçon vogue vers son niveau optimal et les douze piles du pont de Savines-le-Lac en frémissent d'aise.

se précipiter dans les pentes en eau claire et fraîche ! Dans la loi qui décida la construction du barrage et l'avènement de son lac de retenue, le tourisme n'était pas envisagé. Ce qui ne l'empêchera pas d'être pris en compte plus tard par EDF, gestionnaire de l'ouvrage, après quelques épisodes fâcheux néanmoins survenus.

### Quatre niveaux de mise en œuvre de la restriction de la consommation

Dans ce concert de situations plus favorables les unes que les autres, Thierry Chapel, Directeur départemental des territoires des Hautes-Alpes, avait sans doute le sentiment de jouer le trouble-fête, à son corps défendant car il est dans son rôle de rappeler qu'au cas où ! « *des mesures de restrictions sont envisagées* ». Il est sans doute bon de les avoir en tête. « *Quatre niveaux sont prévus : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise. Une graduation née de la réglementation en vigueur* », précisait-il. Évidemment, il est demandé à tout un chacun « *de se comporter en bon citoyen* », c'est-à-dire éviter le gaspillage. « *Si la coexistence entre les différents*

usages de l'eau ne peut plus être tenue, rappelle Thierry Chapel, des heures et des volumes peuvent être imposés. Moins 40 % en cas d'alerte renforcée par exemple. »

Précisant à l'intention des agriculteurs en particulier que le goutte-à-goutte n'est pas contraint. Toutefois, en situation de crise comme connue en 2022, « *seuls 10 % de la Surface agricole utile peuvent être irrigués* ».

Plus globalement, à l'avenir, les 53 mesures de Savines-le-Lac, dénommées ainsi après la venue du président de la République sur les rives de Serre-Ponçon pour présenter le 30 mars dernier le plan national Eau, entreront en application pour prévenir les conséquences de la diminution « attendue » de la ressource en eau dans le pays. Le préfet Dominique Dufour traçait une feuille de route à partager entre tous les usagers : « *désormais, nous devons voir notre rapport à l'eau de manière différente* ». Quand bien même Serre-Ponçon serait plein à ras bords ! Précisons que les nappes phréatiques demeurent à un niveau bas, faute de recharge suffisante venue du ciel. ■

Maurice Fortoul

## Consultation publique dans les Alpes-de-Haute-Provence

Alors que la situation climatique s'est récemment assouplie, la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence vient de lancer la consultation du public sur le projet de nouvel arrêté cadre sécheresse.

L'arrêté avait déjà été mis à jour en 2022 par nécessité de compatibilité avec de récents textes nationaux. Le retour d'expérience de la saison 2022 ainsi que la mise en place d'un cadre coordonné sur la Durance et le Verdon nécessitaient donc une nouvelle mise à jour.

Une attention doit être portée sur une tendance à une fréquence supérieure d'apparitions des conditions pour déclencher les restrictions : un déficit pluviométrique de 30 % sur les trois derniers mois pour déclencher la vigilance est proposé alors qu'il est de 50 % actuellement. Des tensions sur l'eau potable pourraient également faire passer des bassins en crise. Les critères restent présentés comme des critères d'analyse, la décision finale reste du ressort du comité de gestion mais il sera difficile d'y déroger pour ne pas déclencher la restriction. Les cultures donnant droit à dérogation restent identiques.

La consultation s'est ouverte le 15 juin dernier et se termine le 5 juillet inclus. Chacun peut contribuer directement sur la page <https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations/Participation-du-public-environnement/Eau/Consultations-en-cours/Cadre-departemental-de-gestion-de-la-ressource-en-eau-en-période-de-sécheresse2>, « déposer une observation ». Il est également possible d'adresser un mail à [ddt-ser@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:ddt-ser@alpes-de-haute-provence.gouv.fr) en indiquant en objet « Avis sur ACD04 ».

Notons toutefois que l'arrêté interdépartemental Durance-Verdon-Siagne n'étant toujours pas signé, l'arrêté départemental final pourra être modifié, une fois la consultation terminée. ■